

# Streetfood Festival Tour 2018 – Conditions générales

**Nous ambitionnons de célébrer la cuisine de rue au plus haut point et d'enchanter tous les participants et tous les visiteurs. Le snack, ce n'est pas de la cuisine de rue !**

- Nos recettes utilisent des produits frais et sont de première qualité
- Nous utilisons exclusivement des produits naturels
- Nous n'utilisons pas de plats cuisinés du commerce
- Les exhausteurs de goût et les « produits commodes » industriels sont interdits (sauces préparées, Nutella, etc.)
- Nous n'utilisons aucun produit génétiquement modifié
- Tous nos recettes sont préparées dans le respect des lois relatives aux denrées alimentaires.

## **La cuisine de rue, c'est...**

- De la passion
- Des visites et une expérience gustative
- Découvrir et apprendre de nouvelles choses
- De l'innovation dans la préparation et la présentation
- Un accent sur les aliments, le repas et le plaisir
- Des exposants divers
- De la durabilité sur tous les plans
- Des marchandises de qualités (aucun produit industriel)
- De la pureté et de la propreté
- Suffisamment de quantité et de qualité proposées par les exposants
- Savourer des en-cas sur le plus de stands possible (les gros menus sont interdits !)
- Un bon rapport qualité/prix

## **Date et horaires d'ouverture**

Les horaires d'ouverture des stands de nourriture sont les suivant : vendredi 17h30 – 00h, samedi 11h30 – 00h et dimanche 11h30 – 20h.

Chaque festival dure trois jours. Certains festivals ont des horaires différents du fait des jours fériés entre autres. Veuillez consulter attentivement les informations relatives à chaque festival.

Le festival aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques. Environ 8000 visiteurs sont attendus chaque jour.

## **Informations**

Nous envoyons toujours les informations sur le festival par e-mail 7 jours avant.

- Une lettre d'information avec tous les détails importants
- Un plan du site indiquant l'attribution des emplacements
- Des consignes de sécurité

## **Emplacements**

Les emplacements des stands ont une superficie d'au moins 3 x 3 m ou 2 x 4,5 m ; vous pouvez choisir la surface.

L'attribution des emplacements se fait par tirage au sort. Nous ne tenons pas compte des désirs des participants.

Les emplacements sont désignés selon divers paramètres tels que le gaz, la taille, etc.

Attention : Les hauteurs max. de l'entrée à Lucerne est de 2,75 m seulement. Tous les autres stands inscrits seront à l'extérieur. De même, dans certaines villes, il y a des contraintes de poids.

## **Montage et démontage des installations**

Le montage des installations commence toujours le vendredi à 11h pour les camions et à 13h pour les stands et les tentes.

Les installations seront délimitées et utilisées en zones Veuillez respectez ces plages horaires !

Le démontage commence le dimanche (certains festivals ont des horaires différents) dès la fin du festival à partir de 20h et doit être achevé au plus tard à 22h.

# Streetfood Festival Tour 2018 – Conditions générales

Un emploi du temps détaillé sera envoyé 7 jours avant chaque festival. Ne démontez aucune installation pendant le festival.

Important : La nourriture doit être disponible à l'achat jusqu'à la fin du festival le dimanche à 20h.

## Infrastructures et matériel

Nous mettons à disposition les infrastructures suivantes :

- l'éclairage global du site
- les décorations du site
- les toilettes
- des poubelles pour les déchets générés par les visiteurs (à vider régulièrement)
- un lieu de rassemblement des déchets (conteneur à presse ou bac à ordures) à base de verre et de carton pour les responsables de stand.
- un lieu centralisé équipé de l'eau courante pour la vaisselle (chaque stand doit être équipé d'un réservoir d'eau si la législation cantonale l'exige)
- de la musique de fond
- plusieurs panneaux de distribution électrique sur le site (prévoir un câble de 20 m min.)
- des sièges pour plus de 1000 visiteurs
- une tente fixe de 21 x 8 m (dans la plupart des villes)
- Au moins 2 tentes-bars de 5 x 5 m
- des stands de boissons supplémentaires

En cas de coupure de courant temporaire, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'éventuels dommages matériels ou pertes financières.

## Tentes / constructions temporaires / véhicules

Les tentes, remorques, camions-restaurants, constructions temporaires et autres véhicules doivent être conformes à la réglementation en vigueur et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. Veiller tout particulièrement à la stabilité et à la sûreté de ces installations en cas de mauvais temps.

Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que ces installations ne roulent, ne s'envolent ou ne se renversent. Les structures ne seront stabilisées sur le site qu'avec des objets lourds. Il est strictement interdit de marteler et de visser des objets ou de faire des trous dans le sol ! Les éventuels paratonnerres devront être correctement fixés. Respecter scrupuleusement les réglementations cantonales en matière de prévention et de lutte contre les incendies. L'utilisation de stands de quelque type que ce soit portant la mention d'un sponsor est soumise à l'accord préalable écrit des organisateurs.

## Hygiène

- Toujours garder le stand de vente propre et en bon état !
- Respectez les réglementations cantonales en matière d'hygiène ! Voir la fiche en annexe.
- Les surfaces de travail sur les stands doivent être lavables ! (Nappe en plastique, table en plastique, acier inoxydable.)
- Le sol sous le stand doit être complètement recouvert, avec une marge d'un mètre en plus.
- Les stands doivent disposer d'une protection à 100 % contre les taches de graisse !

## Nourriture

Chaque stand doit obligatoirement proposer des portions dégustation de son menu principal pour 5 à 7 CHF. Une affiche distincte doit le mentionner clairement. Le contenu des menus standard doit être tel que les visiteurs puissent consommer plusieurs préparations. Les prix recommandés des recettes du menu principal sont compris entre 7 et 13 CHF. Il est important de proposer un bon rapport qualité/prix et que les menus ne soient pas trop copieux. Ne pourront être servies que des recettes préalablement approuvées par les organisateurs.

# Streetfood Festival Tour 2018 – Conditions générales

Les informations doivent être écrites lisiblement !

## Protection et lutte contre les incendies

Chaque propriétaire de stand doit impérativement disposer des objets suivants :

- un extincteur
- une couverture anti-feu
- des gants de protection thermique ([www.rovia.ch](http://www.rovia.ch))

## Gestion des déchets

Les ordures peuvent être déposées gratuitement dans les bacs appropriés ! Merci de trier vos déchets.

Ne pas déposer les déchets dans les poubelles présentes sur le site.

Chaque participant éliminera lui-même les graisses. Le non-respect de ces consignes ou l'élimination illégale des déchets seront sanctionnés d'une amende et notés par écrit

## Caution

Une caution de 200 CHF par stand, par ville et par participant est ajoutée lors de la facturation ou de la confirmation de l'emplacement. La caution est rendue sur place (au bureau) à la fin du festival si les points suivants ont été respectés :

- les différents frais ont été payés à temps
- les conditions générales du Streetfood Festival 2018 ont été respectées
- les tentes et stands ont été protégés des mauvaises conditions climatiques selon les indications du fabricant
- les installations de gaz ont été contrôlées régulièrement
- les instructions des organisateurs, du personnel affecté à la circulation, du service d'enregistrement, etc. ont été suivies
- les périodes d'installation et de désinstallation du matériel ont été respectées
- la propreté a été assurée
- les lois cantonales en matière de denrées alimentaires, d'hygiène et de déclaration ont été respectées
- les participants disposent d'un extincteur, d'une couverture anti-feu et de gants anti-chaaleur
- le courant a été correctement utilisé
- le sol a été recouvert
- aucune tache de graisse ne salit le stand et ses environs
- aucun dommage ne subsiste
- la politique tarifaire a été respectée
- les participants proposent des portions dégustation
- les échantillons sont signalés lisiblement et séparément
- tout autre fait préjudiciable au déroulement du festival a été évité

Si toutes ces conditions sont réunies, les 200 CHF de caution sont remboursés à la fin du festival lorsque le participant quitte les lieux, et en liquide !

Il incombe au participant de venir réclamer sa caution. Si le participant ne récupère pas sa caution, celle-ci ne lui sera pas rendue et reviendra aux organisateurs.

## Vente de boissons interdite

La vente de boissons est interdite.

## Vente et distribution d'alcool :

Respectez les lois cantonales.

- Vin, bière – 16 ans et plus
- Spiritueux – 18 ans et plus

## Réglementation

# Streetfood Festival Tour 2018 – Conditions générales

Les participants veilleront en permanence aux points suivants :

- l'hygiène
- la sécurité
- le respect des lois relatives aux denrées alimentaires (eau courante, vitre de protection, déclaration, réfrigération)
- la présence de moyens de lutte contre les incendies (couverture anti-feu, extincteur)
- l'utilisation de gants anti-chaueur
- la sécurisation du stand selon les consignes du fabricant.

## Stationnement

Afin d'éviter une circulation chaotique, les véhicules doivent quitter le site immédiatement après avoir été déchargés. Des places de stationnement payantes se trouvent généralement aux abords du site. (Plus de détails dans la lettre d'information envoyée 7 jours avant chaque festival.)

Si vous souhaitez obtenir un emplacement sur le site pour votre remorque réfrigérée ou votre véhicule, veuillez vous rapprocher des organisateurs. Ces emplacements sont également payants. (250 CHF par ville pour les 3 jours, électricité comprise.)

## Sécurité et respect de l'ordre

Le site du festival est éloigné de la route et aucun véhicule n'y circule. Néanmoins, chacun doit s'assurer que la circulation autour du site n'est pas perturbée et que personne ne se met en danger. Les organisateurs ne pourront en être tenus pour responsables.

Respectez consciencieusement les consignes des organisateurs en matière d'ordre et de sécurité.

L'utilisation du gaz est autorisée, et même souhaitée, car elle permet d'économiser de l'électricité. Les appareils et branchements électriques doivent être contrôlés et ces contrôles doivent être attestés. L'ensemble des installations de gaz doit être contrôlé pour la saison 2018. Le cas échéant, vous devrez prouver que les contrôles des installations électriques ont effectivement été effectués.

## Autorisations

Les organisateurs doivent obtenir toutes les autorisations nécessaires au déroulement du festival. Les vendeurs ambulants et toute autre autorisation concernant les stands sont du domaine des participants.

## Non-respect des conditions générales

Les organisateurs fermeront le stand du participant si les situations ci-dessous se présentent :

- le participant affiche ses orientations politiques ou religieuses
- le participant ignore les plaintes des organisateurs à son sujet malgré les rappels à l'ordre de ces derniers
- le participant ne respecte un des termes d'un arrangement
- le participant ne respecte pas les conditions générales

## Interlocuteurs

Les organisateurs Rolf Arnet, Koni Begert et André Brönniman sont les seuls interlocuteurs habilités.

## Droit du marketing et droit d'usage

Les participants sont tenus de faire la promotion du Streetfood Festival (par e-mail, Facebook ; sur les pages d'accueil de sites web, des blogs ; dans les journaux; sur des prospectus et des affiches à d'autres manifestations)

Vous pouvez obtenir tous les supports auprès de nous ou les télécharger depuis notre site web

[www.streetfood-festivals.ch](http://www.streetfood-festivals.ch)

## Frais

Les frais de location d'une surface de 9 m<sup>2</sup> (surface minimale) (par ex. 2 x 4,5 m ou 3 x 3 m) sur le site du festival s'élève à 1125 CHF HT pour les 3 jours. À partir d'un chiffre d'affaire de 10 000 CHF TTC, 10 % de toutes les recettes sont à payer en plus. S'y ajoute une caution de 200 CHF, remboursable sur place après que le

# Streetfood Festival Tour 2018 – Conditions générales

participant a quitté son emplacement laissé propre. Délai de paiement : 30 jours à compter de la date de délivrance du devis.

La déclaration des recettes se fait sur la base de la confiance, sinon un système de caisse devrait être mis en place. Nous en appelons donc à l'honnêteté des participants.

Chaque mètre carré additionnel est facturé 20 CHF.

## Électricité

Branchement : une prise classique de type T 13, T 15, T 23, CEE 16 ou CEE 32 est possible.

Consommation :

			
Type 13/type 23 Max. 2000 W	Type 15 Max. 6000 W	CEE 16 Max. 9000 W	CEE 32 Max. 16 000 W
25 CHF par branchement	65 CHF par branchement	85 CHF par branchement	125 CHF par branchement

Les participants qui n'indiqueront pas clairement le type de leur(s) branchement(s) et la puissance de leurs installations seront branchés sur la ligne la plus puissante (20 000 W, 170 CHF).

Comment relever correctement la puissance :





# Streetfood Festival Tour 2018 – Conditions générales

## Déchets et vaisselles

Des bacs à ordures sont gracieusement offerts aux participants pour le verre, le carton et d'autres types de déchets.

Les nombreuses poubelles seront vidées régulièrement et l'équipe de nettoyage assure la propreté du site.

A la fin du festival, prière de jeter les ordures dans les bacs et non dans les poubelles !

## Matériel à louer

Les participants peuvent louer le matériel ci-dessous auprès des organisateurs et sont tenus d'en prendre soin :

Réfrigérateur à boissons (50 CHF)

Table (25 CHF)

La location de courte durée n'est pas possible.

## Mesures de sécurité

Une équipe de sécurité et une équipe médicale assurent davantage de sécurité sur le site.

Le site est surveillé par une équipe de sécurité en dehors des heures d'ouverture. (Les organisateurs déclinent toute responsabilité.)

## Programme de la campagne marketing

- Publicité en ligne sur [www.streetfood-festivals.ch](http://www.streetfood-festivals.ch) prévue dès lundi le 4/12/2017
- Fermeture des inscriptions : le 24/12/2017
- Fin 2017 : sélection des participants
- Début janvier : envoi des confirmations et des devis

Seuls les participants sélectionnés seront informés.

Les candidats qui n'auront toujours pas reçu de notification à la mi-janvier seront ceux dont la candidature n'a pas été retenue. IMPORTANT : Pas de communications téléphoniques !!!

Après réception de l'inscription officielle, un devis est délivré. Celui-ci doit être réglé sous 30 jours.

Nous accordons une remise de 2 % sur les frais jusqu'au 1er février 2018.

Les festivals du Streetfood Festival Tour 2018 réservés deviennent payant dès réception de la confirmation et du devis.

## Annulation de la participation

Les participants qui annulent leur participation devront s'acquitter des frais suivants :

0 à 40 jours avant le début du festival = 100 % du prix de l'emplacement

41 à 75 jours avant le début du festival = 50 % du prix de l'emplacement

Plus de 75 jours avant le début du festival = aucuns frais

Chaque modification ultérieure des termes de l'inscription sera facturée à hauteur de 100 CHF.

## Sélection des participants

Les candidats sont sélectionnés selon les critères suivants :

- offre exclusivement constituée de cuisine de rue
- originalité de l'offre
- qualité de l'offre
- aspect du stand ou du camion-restaurant
- professionnalisme
- collaboration lors des éditions précédentes

Nous ne sommes pas contre l'exclusivité ; toutefois, nous n'examinons pas les recettes proposées outre mesure.

## Assurance et responsabilité

Chaque participant veillera à être suffisamment couvert par une assurance responsabilité civile adaptée à son activité. Les participants ne pourront faire aucune réclamation aux organisateurs. Si des événements d'une grande violence (catastrophe naturelle, troubles politiques, etc.) empêchent la tenue du festival, ni la responsabilité des organisateurs ni celle des participants ne pourra être engagée.

## Organisateurs



# Streetfood Festival Tour 2018 – Conditions générales

Trend Fabrik GmbH et Hannibal Events GmbH

Trend Fabrik GmbH

B.P. 111

Sägestrasse 18

4663 Aarburg

[Info@streetfood-festivals.ch](mailto:Info@streetfood-festivals.ch)

Tél.: 062 926 12 07 aux heures ouvrables : 8h – 12h et 13h30 – 17h30

A handwritten signature in blue ink, consisting of the initials 'AB' followed by a long, horizontal flourish.

André Brönnimann